



N° 1879 - 01/05/2025  
www.maisondelartisan.fr

**Maison de l'Artisan**  
LA PROXIMITÉ AU QUOTIDIEN

## L'U2P soutient les professions qui souhaitent travailler le 1<sup>er</sup> mai

Il serait temps de sortir de situations absurdes et souvent injustes qui font que certains professionnels de proximité (bouchers, boulangers, charcutiers, fleuristes...), sont empêchés par la loi de faire travailler leurs salariés le 1<sup>er</sup> mai, alors que leurs activités sont essentielles à la population.

En dépit de réglementations passées instaurant des tolérances et de récentes déclarations gouvernementales favorables à un élargissement des possibilités de travailler le 1<sup>er</sup> mai, les chefs d'entreprise restent dans le flou le plus total.

C'est pourquoi l'U2P demande que l'Etat prenne rapidement l'engagement formel, pour ce 1<sup>er</sup> mai 2025, de ne pas sanctionner les entreprises qui souhaiteront faire travailler leurs salariés, sous réserve de leur accord et d'une rémunération doublée.

Il conviendra ensuite d'engager une concertation avec les organisations représentatives de ces professions, et en premier lieu l'U2P, afin de déterminer le cadre législatif le plus approprié pour les années à venir.

**Le Président de l'U2P, Michel Picon, ajoute :** « A l'heure où tout le monde s'accorde à dire que nous devons travailler plus, tâchons au moins de ne pas empêcher les salariés des entreprises de proximité qui le souhaitent, de travailler le 1<sup>er</sup> mai ».

## Conjonctures 1<sup>er</sup> trimestre 2025

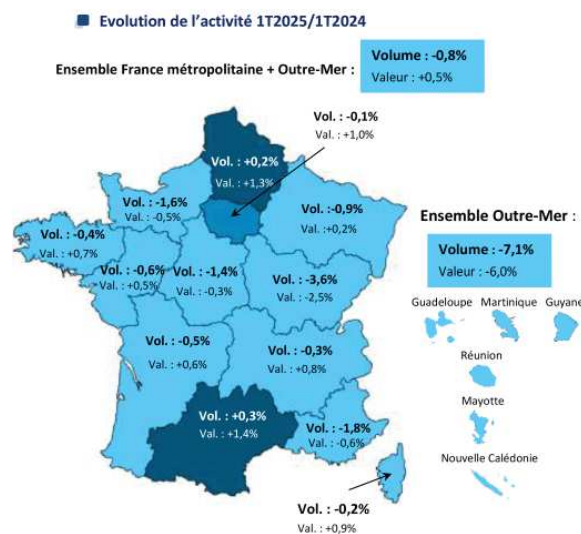
### Les entreprises de proximité au niveau régional : recul quasi-généralisé

Au cours du premier trimestre 2025, l'activité en volume des entreprises de proximité demeure en baisse dans la majorité des régions. Seuls l'Occitanie (+0,3%) et les Hauts-de-France (+0,2%) affichent des évolutions légèrement positives, tandis que l'activité est quasiment stable en Ile de France (-0,1%). Comme au trimestre précédent, l'ensemble Outre-Mer enregistre le recul le plus important (-7,1%), pénalisé par des fortes baisses d'activité à Mayotte en lien avec les conséquences du passage du cyclone Chido en décembre dernier et en Nouvelle-Calédonie qui peine à se relever des émeutes ayant eu lieu en mai 2024. La région Bourgogne-Franche-Comté (-3,6%) connaît également un repli bien plus marqué que la moyenne nationale.

Selon les secteurs, l'activité des entreprises de proximité de la construction recule nettement dans l'ensemble des régions (-4,8% au global). La baisse s'avère un peu moins prononcée en Nouvelle Aquitaine, en Occitanie (-3,5% chacune) et en Ile de France (-3,7%). Le secteur de l'alimentation connaît une évolution plus favorable (+0,9% au global), avec une majorité de régions enregistrant une progression, en particulier la Corse (+4,7%) et le Centre-Val de Loire (+3,8%). A l'inverse, l'Outre-Mer (-8,8%), la Bourgogne-Franche-Comté (-2,3%), la Bretagne (-0,8%), les Pays de la Loire (-0,9%) et la région PACA (-0,3%) sont en deçà du marché.

Au niveau des entreprises de proximité de la fabrication et des services, l'activité régresse dans la majorité des régions (-0,9% au global) excepté en Bretagne (+3,4%), Corse (+1,6%), Pays de la Loire (+0,9%), Hauts-de-France (+0,4%) et Occitanie (+0,2%).

Enfin, les professions libérales restent le secteur le plus dynamique avec des évolutions positives qui concernent près des trois quarts des régions. Seuls les territoires ultramarins (-4,6%), la Bourgogne-Franche-Comté (-1,8%), la Normandie (-0,7%) et la Corse (-0,4%) voient leur activité régresser à un an d'intervalle.





## Déclaration des biens immobiliers : ce qui change

**Vous avez jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet 2025 pour effectuer votre déclaration des biens immobiliers sur votre espace [impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr)**

- ➔ Si vous n'avez pas déménagé et n'avez pas de biens en location : vous n'avez rien à faire
- ➔ Si vous avez des biens en location et même si la situation de vos locataires est restée la même, vous devez cette année **renseigner le montant des loyers de chacun de vos biens.**



## Cotisations patronales : quelles modifications ?

**Plusieurs taux relatifs aux cotisations patronales ont été modifiés suite au décret du 4 avril 2025. Plusieurs de ces changements sont effectifs au 1<sup>er</sup> mai 2025.**

**Réduction générale des cotisations patronales :** Le nouveau taux de réduction (aussi appelé « valeur T ») est fixé à :

- ➔ **0,3193** (au lieu de 0,3194) pour les entreprises de moins de 50 salariés ;
- ➔ **0,3233** (au lieu de 0,3234) pour les entreprises de 50 salariés et plus.

La formule utilisée pour calculer le montant du coefficient de réduction est la suivante : **[Taux de réduction/0,6] x [(1,6 x Smic annuel brut/rémunération annuelle brute) - 1]**.

**Rappel :** La loi de finances pour 2025 a intégré la prime de partage de la valeur dans l'assiette de la réduction et dans la formule de calcul du coefficient de réduction.

**Modification du taux de cotisations sociales accidents du travail et maladies professionnelles (AT/MP)**

Au 1<sup>er</sup> mai 2025, les taux de cotisation AT/MP évolueront sans effet rétroactif. Il sera possible pour l'employeur de consulter son taux 2025 via le compte AT/MP.

Les taux fixés pour l'année 2024 resteront applicables jusqu'au 30 avril 2025.

**À noter :** La part mutualisée du taux AT/MP, prise en compte dans le calcul de la « valeur T », passe de 0,46 % à **0,50 %**. Il s'agit du taux minimal cotisé.

**Modification du taux de la contribution patronale à l'assurance chômage**

Le dispositif de bonus-malus d'assurance chômage subira également une modification. En effet, la nouvelle convention d'assurance chômage précise qu'au **1<sup>er</sup> mai 2025**, le taux minoré ou majoré de la contribution à la charge des employeurs sera réduit de 0,05 point.

Ainsi, le **taux de la contribution patronale à l'assurance chômage sera de 4,00 %** (contre 4,05 % actuellement). Il ne pourra donc être inférieur à **2,95 %**, ni supérieur à **5,00 %**.

**Heures supplémentaires : introduction du montant de la déduction forfaitaire des cotisations patronales**

Le décret du 4 avril 2025 introduit dans le code de la sécurité sociale le montant de la déduction forfaitaire de cotisations patronales au titre des heures supplémentaires. Ce montant est fixé à **0,50 € par heure supplémentaire**.

Seules les entreprises comptant entre 50 et 249 salariés peuvent bénéficier de cette réduction.

**Modification du Smic retenu pour les réductions de taux sur les cotisations maladie et allocations familiales**

Pour rappel, la loi de financement de la sécurité sociale pour 2025 a modifié les plafonds d'éligibilité de ces dispositifs de réduction.

Pour les périodes d'emploi qui ont débuté à **partir du 1<sup>er</sup> janvier 2025**, les plafonds d'éligibilité et les taux de réduction de ces dispositifs sont les suivants :

**Réduction sur le taux de la cotisation patronale d'assurance maladie :**

Plafond d'éligibilité : 2,25 Smic (au lieu de 2,5 Smic)

Taux de réduction : 7%

**Réduction sur le taux de la cotisation patronale d'allocations familiales :**

Plafond d'éligibilité : 3,3 Smic (au lieu de 3,5 Smic)

Taux de réduction : 3,45%

# Annonces Légales

Arrêté préfectoral n° PREF/CABINET/BRECI/2023-362-0001  
du 28 décembre 2023

**s e i d o**  
AVOCATS

1065 Avenue Eole  
Tecnosud 2

66100 PERPIGNAN

**SCM GERVAIS-MOURER  
SOCIÉTÉ CIVILE DE MOYENS  
SOCIÉTÉ EN ÉTAT DE  
LIQUIDATION AMIABLE  
AU CAPITAL DE 1 000 EUROS  
SIÈGE SOCIAL :  
52 AVENUE GINO MASSAROTTO  
66280 SALEILLES  
844 402 933 RCS PERPIGNAN**

Aux termes de l'assemblée générale ordinaire du 31/12/2024, les associées, après avoir entendu le rapport des liquidatrices, ont approuvé les comptes de liquidation et ont donné quitus aux liquidatrices, les ont déchargées de leur mandat et ont prononcé la clôture des opérations de liquidation pour le 31/12/2024. Le dépôt des actes, pièces et comptes relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de PERPIGNAN.

Pour avis les Liquidatrices.

**s e i d o**  
AVOCATS

1065 Avenue Eole  
Tecnosud 2

66100 PERPIGNAN

**CENTRE D'UROLOGIE - SCP DE  
CHIRURGIE URINAIRE  
ET D'ANDROLOGIE  
SOCIÉTÉ CIVILE PROFESSIONNELLE  
AU CAPITAL DE 82 322,47 €  
SIÈGE SOCIAL : AVENUE AMBROISE  
CROIZAT – SITE MÉDIPOLE  
66330 CABESTANY  
301 863 072 RCS PERPIGNAN**

L'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 01.03.2025, a nommé M. Anaël BOURGUIN, demeurant à SALEILLES (66280) – 71 Avenue Gino Massarotto, en qualité de gérant pour une durée indéterminée, à compter du 01.03.2025.

Pour avis La Gérance.

**ANNONCES LÉGALES**

**PUBLIEZ VOTRE ANNONCE**

**04 68 34 59 34**

**BANQUE  
POPULAIRE  
DU SUD**



**SOCAMA  
DU SUD**

**MAISON  
DE  
L'ARTISAN**



**Groupama**  
MÉDITERRANÉE

**viasanté**  
LA MUTUELLE D'AG2R LA MONDIALE



**PRO**

**Fondation  
BANQUE POPULAIRE  
DU SUD**



**LE COUP  
DE POUCE  
POUR PASSER  
À L'ACTION !**

**Appel à projets  
du 1<sup>er</sup> mars au 30 juin 2025**

**SPORT ET SANTÉ**

**EAU ET ENVIRONNEMENT**

**INCLUSION SOCIALE ET SOLIDARITÉ**

**PATRIMOINE CULTUREL LOCAL**

**INITIATIVE JEUNE ENTREPRENEURIAT**

infos et candidature sur [www.fondation-bpsud.fr](http://www.fondation-bpsud.fr)



## Les formations à venir à la Maison de l'Artisan

### - Taxis :

➔ Formation Continue : 08-09 Juillet 2025 **NOUVELLE DATE !**

### - Bâtiment :

➔ QUALIPV 36 : 20 au 22 Mai 2025

➔ QUALIPV BAT : 20 au 23 Mai 2025

### - Toutes professions:

➔ Recyclage Sauveteur Secouriste au Travail «SST» : 13 Juin 2025

## Sur nos réseaux

# AFTERWORK MÉTIERS DU BATIMENT

RÉUNION FOURNISSEURS ET TECHNIQUE - MOMENT CONVIVIAL

CHEZ NOTRE PARTENAIRE  
RENAULT PERPIGNAN  
AVENUE D'ESPAGNE

**JEUDI 22 MAI**  
À PARTIR DE 18H

Perpignan  
Av d'Espagne  
et  
rue Louis Delage

legrand

S&P

CAPEB  
L'Artisanat du Bâtiment  
Rays CATALAN

## AFTER WORK BATIMENT Jeudi 22 mai - 19h

### Une soirée sympa entre pros du bâtiment ?

C'est ce que vous propose la CAPEB 66 chez Renault Perpignan (Av. d'Espagne) !

- ➔ Réunion technique par corps de métier
- ➔ Échanges entre artisans
- ➔ Apéro dinatoire offert

**Vous êtes artisan ? Venez faire le point avec vos collègues sur les actus, les bons plans CAPEB et les sujets techniques de votre métier !**

Inscription gratuite : <https://forms.gle/wpZbsJvh5BYwsZNXA>

**Faites passer le mot aux pros autour de vous !**

## Petites Annonces

### EMPLOI / STAGE

➔ JH 20 ans recherche maître apprentissage pour CAP METALLIER. Très sérieux et très motivé. CV et lettre de motivation disponibles à la CAPEB 66 : [cecile.bellemain@capeb66.fr](mailto:cecile.bellemain@capeb66.fr)  
Contact : Allan Chiffre : 06 22 12 58 87

### VENTE / LOCATION

➔ Vds pour cause de retraite, boulangerie-pâtisserie à Vernet Les Bains, bien située dans le centre-ville. Fort potentiel (chiffre d'affaire 315 000€). Matériel très bien entretenu (four électrique 4 bouches 10 ans), prix de vente 70 000€.

Contact Me Gascond mandataire

Tél : 04 68 35 49 26

Mail : [h.gascond@orange.fr](mailto:h.gascond@orange.fr)

➔ Entreprise de maçonnerie vend nombreux matériel en bon état (étais, tréteaux, serres joints, échelles, benne à béton...). Secteur Ille sur-Têt.  
Contact au 06 16 23 44 12

➔ Vds OPEL MOVANO (master) L3 H3 F3500CDI, 163cv Biturbo diesel - 108460kms. Année 2016. Pack clim, régulateur-limiteur de vitesse et ordinateur de bord. 2 portes latérales coulissantes.  
Prix : 19500€. Tél : 07 69 42 21 81.

➔ Loue local commercial OU BUREAU 46 M2 à Le BOULOU, Axe principale face à la gare. Prix : 590 € / MOIS  
Dépôt de garantie : 1.180 €  
Sanitaire et cave, sol carrelé, clim grille de protection, accès sans marche.  
Tout commerce sauf restaurant.  
Contact au 06 09 27 51 06

➔ Cause retraite vend Salon de Coiffure ouvert depuis 1985 avec bonne clientèle au centre d'Estagel.

Fond de commerce + mur 53 m<sup>2</sup>.

Prix : 79 000€. Pour plus de renseignement, contactez le 06 32 18 88 40.

➔ Vds société Alu Miroiterie des Tuileries sur Perpignan. Pour plus d'informations contacter le 07 84 93 15 63.

L'ÉCHO DES MÉTIERS HEBDOMADAIRE

Édité par l'UNION ARTISANALE

MAISON DE L'ARTISAN 35 Rue de Cerdagne

BP 59912 - 66962 PERPIGNAN

Tél : 04 68 34 59 34 - Fax : 04 68 35 52 05

Internet : [www.maisondelartisan.fr](http://www.maisondelartisan.fr)

Commission paritaire 0325G87631 / I.S.S.N. 0993 2682

Directeur de la publication : Isabelle DOMENJO

Impression réalisée par

UNION ARTISANALE - PERPIGNAN

dépôt légal : 2<sup>ème</sup> trimestre 2025

Tirage : 2000 exemplaires